



Contestation jury concours

Par **Marioconcours**, le **23/12/2012 à 16:22**

Bonjour, j'ai passé ce concours commun catégorie C deux fois et je me suis aperçu qu'il y avait des anomalies que ce soit dans le jugement et les appréciations à l'écrit qu'à l'oral.

Pour la 1ère fois: cela se passait en 2011 et j'avais réussi mon écrit avec 15/20 au QCM et 12.5 à l'épreuve d'admissibilité.

Je suis allé à Marseille pour passer l'oral et tout de suite les questions du jury composé d'un homme assez âgé et d'un très jeune homme ont commencé à me mettre un doute quant à la légalité du déroulement de l'entretien.

Ex: pensez vous qu'il y a trop de fonctionnaire en France? Pensez vous qu'ils sont trop payés? Vous faites quoi dans la vie ? si vous vous faites braquer par un individu que faites vous? si quelqu'un fait une syncope devant vous que faites vous? si il est l'heure de fermer et qu'un dernier client vous demande un renseignement que lui répondez vous? et si ce même client est le chanteur dont votre chef de service est fan lui dites vous la même chose ?

net je dois en oublier d'autres mais aucune question portant sur le programme du concours.

Pour la 2ème fois: cela s'est passé en octobre 2012 et j'ai eu 15.56/20 au QCM et 8.75 à l'épreuve d'admissibilité.

Je n'ai pas compris la raison pour laquelle j'avais raté la deuxième partie puisque selon moi ma copie était plus exhaustive que celle adressée lors du 1er concours.

Donc dans le doute j'ai demandé ma copie que l'on m'a envoyée par courriel.

Et là je me suis aperçu qu'il n'y avait aucune notation, appréciation sur la copie ni même le moindre barème et à chaque fois que je le demandais , on me répondait que c'était confidentiel.

C'est à ce moment où j'ai commencé à montrer ma copie à 3 professeurs avec les questions du concours et ils m'ont tous affirmé que ma copie valait bien plus que 8/20 et que ça ressemblait plutôt à une copie d'un bon élève.

J'ai compris que ce système de non transparence sur les notations, appréciations du jury que ce soit à l'écrit ou à l'oral était corrompu de telles sortes à faire échouer beaucoup de candidat se trouvant dans ma position.

En résumant bien : pas de traces écrites de correcteurs sur les copies pas de traces concernant les entretiens à l'oral (aucun enregistrement audio ou vidéo ni même aucune sauvegarde des questions posées aux candidats)

On me dit que le jury fait en

quelque sorte ce qu'il veut dans sa façon de noter , corriger les copies ; d'apprécier les candidats à l'oral et à l'écrit comme bon lui semble.....
Le pire étant que la loi leur autorise cet excès de pouvoir.
Pouvez vous me dire s'il vous plaît s'il y a un point sur lequel je peux m'appuyer afin de pouvoir intenter une action en justice et espérer renverser cette organisation farfelue des concours qui doit épuiser beaucoup de candidats remplis d'espoir chaque année.
Je fais cela non seulement pour moi mais aussi pour les futurs candidats; parce que j'ai le devoir de combattre toute forme d'injustice et surtout lorsque celle-ci est récurrente .
Je suis pour une sélection équitable et qui favorise celles et ceux qui se donnent les moyens de réussir des concours en révisant toute une année et non pour une sélection que je nomme "souterraine".
Merci encore Maître pour toute votre attention sur ce problème qui continue de ronger le système productif administratif français.
Cordialement
Mario xxxxxxxxxx (supprimé par sécurité)

Par **jugurta2014**, le **10/05/2014 à 12:23**

Bonjour je vis le même problème avec l'éducation national.

Par **jibi7**, le **10/05/2014 à 14:06**

[smile33]hello Jugurtha,
Pour avoir connu ce genre de situation, avant et après l'époque de l'accès aux notes- j'ai eu ensuite quelques explications et conseils.
Composition des jurys : elle est faite par cooptation de gens qui se passent le relais en général pour 3 ou 4 ans de suite .Pour les jurys dont la composition paraît au JO vous noterez que comme pour le choix de nos politiciens vous trouverez en général des majorités masculines même pour le recrutement de professions à dominante féminine.A part des pétitions ou des remontées via les syndicats par ex..c'est une situation à connaître et accepter hélas.
Evitez d'y aller avec une tenue "femen"
Pour l'oral de marioconcours - sans rapport avec le sujet de culture générale ou d'autres plus précis (notions d'hygiène des collectivités par ex)il m'avait été expliqué qu'en dehors de questions et manières indécentes (pour l'époque) ..les interventions du jury visaient plus à déstabiliser (tout en vérifiant son éloquence et sa présentation) le candidat pour voir comment il résisterait face à un public parfois difficile, chargé de représenter son administration.
Ensuite il est clair qu'après les épreuves écrites anonymes l'accès à votre dossier leur permettra de vous donner des points qui vous ouvriront des chances d'emploi en tenant compte des situations des autres candidats.
Enfin en fonction de l'emploi sollicité il est aussi clair que ce recrutement n'étant pas un examen même si une bonne moyenne peut laisser espérer un bon classement certains critères pénalisent (fort heureusement) les candidats qui par ex. sollicitent la police tout en affichant des opinions ou une tenue incompatibles, l'éducation avec des lacunes en français : Education Nationale[smile7]hum
J'ai entendu parler d'un candidat à l'agrégation recalé parce qu'il s'était présenté en bermuda aux épreuves.
Si vous en avez la possibilité , un petit conseil allez assister à des épreuves orales avant de vous présenter vous même et discutez avec candidats et jurys si vous en avez l'occasion. Ne vous privez pas de lire les rapports de jury de catégorie équivalente même d'autres administrations.